

A

(N° 129.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT *fait par* M. HENOT, *au nom de la commission des naturalisations,*
sur la requête du sieur Clément Sahlfeld, capitaine de navire, à Anvers.

MESSIEURS,

Il conste d'un acte de notoriété passé devant le juge de paix du canton Nord d'Anvers le 24 août 1844, dûment homologué, que le sieur Clément Sahlfeld est né à Steinfeld (grand duché d'Oldenbourg), le 21 juillet 1810.

Le commissaire maritime, chef du service au port d'Anvers, atteste qu'il navigue de ce port depuis le 14 juillet 1825; qu'il fut d'abord mousse, ensuite novice et matelot, plus tard second et finalement capitaine; qu'il est actuellement capitaine commandant le navire belge *Sans repos*, et qu'il a fait, en cette qualité, huit voyages en destination de Bordeaux, Liverpool, Londres et Hambourg.

Les renseignements obtenus sur le compte du pétitionnaire, établissent qu'il a épousé une Anversoise le 24 octobre 1844; que c'est un marin expérimenté, et qu'il jouit d'une réputation irréprochable.

Le sieur Sahlfeld peut, en sa qualité de capitaine de navire, exempter du droit d'enregistrement dû sur les actes de naturalisation, pourvu qu'aux termes de l'art. 8 de la loi du 21 juillet 1844 qui l'accorde, il obtienne cette faveur avant l'expiration des trois années fixées par cet article.

Les autorités consultées pensent qu'il y a lieu de lui accorder sa demande.

Le Rapporteur,
HENOT.

Le président,
J. MAERTENS.